actualités
le ministère
régions
dossiers thématiques
événements
expositions virtuelles
bases de données
recherche études statistiques
infos pratiques
contact
plan du site

action territoriale
culture à l'hôpital
culture et handicap
culture et justice
culture et multimédia
culture et politique de la ville
décentralisation
éducation artistique et culturelle
éducation populaire
Le développement culturel en régions
Complément d'objet

Développement culturel

culture et justice

mai 2005

Les bibliothèques des établissements pénitentiaires

> le rapport de Claudine Lieber (IGB) et Dominique Chavigny (IGAAC) - (85 pages/ 3,5 Mo - pdf)

« Culture en prison : où en est-on ? »

> le dossier

Journée nationale Culture-Justice organisée au Centre Georges Pompidou le 28 février 2001.

Textes de référence

Circulaire relative à la mise en œuvre des programmes culturels adressés aux personnes placées sous main de justice. 30 mars 1995.

Circulaire relative au fonctionnement des bibliothèques et au développement des pratiques de lecture dans les établissements pénitentiaires. 14 décembre 1992.

Convention conclue entre la direction de la protection judiciaire de la jeunesse du ministère de la Justice et la direction du livre et de la lecture du ministère de la Culture. 1992

Convention conclue entre la direction de la protection judiciaire de la jeunesse du ministère de la Justice et la direction du livre et de la lecture du ministère de la Culture. 1991

Second protocole d'accord signé entre les deux ministères le 15 janvier 1990.
Ce protocole affirme quatre principes de fonctionnement : territorialisation, professionnalisation, programmation, évaluation.

Premier protocole d'accord entre le ministère de la Culture et le ministère de la Justice signé le 25 janvier 1986.
Objectifs : favoriser la réinsertion des détenus ; encourager les prestations culturelles de qualité ; valoriser le rôle des personnels pénitentiaires ; sensibiliser et associer chaque fois que possible les instances locales à ces actions.

Pour en savoir plus

Ministère de la Justice **www.justice.gouv.fr**

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation au développement et aux affaires internationales
Mission pour le développement des publics
182, rue Saint-Honoré
75033 PARIS Cedex 01
Isabelle Dufour Ferry (01 40 15 78 22 - **isabelle.dufour-ferry@culture.gouv.fr**)

Fédération française pour la coopération des bibliothèques, des métiers du livre et de la documentation (FFCB),
54, boulevard Richard Lenoir, 75011 Paris (01 43 57 85 02 - **info@ffcb.org** - **www.ffcb.org**)
La FFCB, qui fédère notamment les structures conduisant des missions régionales de développement culturel en milieu pénitentiaire, assure la coordination de ces missions avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère de la Justice.

Bibliographie sélective

> le document en pdf

actualités
le ministère
régions
dossiers thématiques
événements
expositions virtuelles
bases de données
recherche études statistiques
infos pratiques
contact
plan du site

action territoriale
culture à l'hôpital
culture et handicap
culture et justice
culture et multimédia
culture et politique de la ville
décentralisation
éducation artistique et culturelle
éducation populaire
Le développement culturel en régions
Complément d'objet

Développement culturel

culture et justice

« Culture en prison : où en est-on ? »

1. Édito

« Culture en prison : où en est-on ? » C'est le thème retenu pour les Rencontres nationales Culture/Justice des 25 et 26 avril à Valence, organisées vingt ans après celles de Reims en 1985. Ces journées ont constitué un temps d'échanges, d'analyse et de propositions entre tous les acteurs de cette politique commune. Elles ont permis notamment de faire le point sur les actions réalisées ces vingt dernières années, d'impulser une nouvelle dynamique et de renforcer le partenariat entre les administrations à l'échelon régional et départemental, les opérateurs culturels, les collectivités territoriales, afin de permettre aux personnes placées sous main de justice un égal accès aux pratiques culturelles.
Au regard de son rôle de coordination nationale des missions régionales de développement culturel en milieu pénitentiaire, l'organisation de ces Rencontres nationales a été confiée à la Fédération française pour la coopération des bibliothèques, des métiers du livre et de la documentation (FFCBmld).

2. Présentation des rencontres nationales

L'objectif des Rencontres de Valence est de faire le point sur les actions réalisées depuis vingt ans et de dégager des perspectives d'avenir. Elles ont permis de dresser un bilan des actions culturelles menées en milieu pénitentiaire. Un éclairage spécifique sur les bibliothèques des établissements pénitentiaires a été apporté par une étude réalisée par l'Inspection générale des affaires culturelles en 2004.
Ces journées ont également proposé également une série d'ateliers sur des thèmes variés : "La prison dans le territoire" ; "Les espaces culturels dans la prison" ; "L'accès à la culture et le droit des personnes détenues" ; "Culture et formation professionnelle" ; "L'accès à la culture des personnes en milieu ouvert" ; "Artistes et institutions culturelles : pourquoi intervenir en milieu pénitentiaire ?" ; "Quelle place pour les actions culturelles en milieu pénitentiaire ?" ; "La formation des personnels et des partenaires" ; "Construire un projet culturel ensemble" ; "Élargir le champ des partenaires" ; "Valorisation et diffusion des actions culturelles réalisées en milieu pénitentiaire".
La synthèse de ces ateliers a permis de dégager de nouvelles

perspectives pour le développement d'actions culturelles en milieu pénitentiaire.
Deux spectacles ont été proposés à la Comédie de Valence : Concertina par la compagnie des Lumas dans une mise en scène d'Éric Massé et un concert-lecture proposé par la Comédie de Valence et mis en jeu par Gilles Fisseau. Un parcours culturel composé de productions d'ateliers artistiques en milieu pénitentiaire a également donné à voir des films, des expositions de photos, de livres…
Le programme complet est disponible sur le site internet de la Fédération française pour la coopération des bibliothèques, des métiers du livre et de la documentation (FFCBmld - www.ffcb.org).

3. Points de repère

Les principes de l'action culturelle en milieu pénitentiaire sont définis par un premier protocole d'accord (26 janvier 1986) entre le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Justice. Cette politique commune vise essentiellement quatre objectifs :

- favoriser la réinsertion des détenus ;
- encourager les prestations culturelles de qualité ;
- valoriser le rôle des personnels pénitentiaires ;
- sensibiliser et associer, chaque fois que possible, les instances locales à ces actions.

Le second protocole d'accord Culture/Justice (15 janvier 1990) affirme quatre principes de fonctionnement :

- partenariat avec des structures culturelles locales ;
- recours à des professionnels ;
- mise en place d'une programmation annuelle de qualité ;
- évaluation des actions réalisées.

Deux circulaires élaborées conjointement par les deux ministères précisent les objectifs et les modalités d'application pour le fonctionnement des bibliothèques et le développement des pratiques de lecture dans les établissements pénitentiaires (14 décembre 1992), et pour la mise en œuvre de programmes culturels destinés aux personnes placées sous main de justice (30 mars 1995).

Enfin, le ministère de la Culture et de la Communication a consolidé cette politique à travers la signature de la Charte des missions de service public pour le spectacle (22 octobre 1998), la circulaire relative aux pratiques artistiques des amateurs (15 juin 1999) et la circulaire « Culture pour la ville – Cultures de la ville » (19 juin 2000).

4. Témoignages d'un artiste impliqué dans des actions culturelles en milieu pénitentiaire (Nicolas Frize) et d'un Service départemental d'insertion et de probation (SPIP du Val-de-Marne)

4.1. « Si la prison est un espace clos, au sens qu'elle ne diffuse pas au-dehors des idées, des biens, des moyens ou des compétences, elle ne peut renoncer à son appartenance au monde, ni se fermer à tout ce qui peut la pénétrer de plus fort, les personnes, les idées, les biens, les moyens et les compétences ! Une prison détient mais elle n'a pas fonction à enclaver ! À l'intérieur d'elle, l'artiste, l'intellectuel, le

professionnel y sont attendus. Des personnes – que nous n'aurons pas à nommer ici « détenus », des personnels, très divers, sont menacés d'être « dévorés » par eux-mêmes s'ils n'entretiennent pas des contacts tendus et actifs avec la société. En prison, mais il en est de même à l'usine, à l'école ou dans l'espace public, la présence artistique comme intellectuelle ou professionnelle n'est pas mue par la culpabilité, la bonté, la morale ou le soin, mais par le droit : le droit de tout espace où qu'il soit sur le territoire à disposer et jouir de la totalité des biens culturels, d'où qu'ils viennent, du passé, du présent ou de l'avenir, biens esthétiques, biens scientifiques, biens sociaux, biens critiques, biens communs… La création musicale, chorégraphique, photographique, littéraire…, ne doit manquer à nul m2 du territoire : les artistes sont les artisans, les passeurs, les auteurs et les militants de cette présence agissante, comme ailleurs, pas plus ni moins, dans l'esprit du droit, avec passion, vigilance, jubilation, inspiration, application, méthode...
Les œuvres font circuler, entrer et sortir, faire et défaire, éclairer et éteindre, elles mettent en mouvement, exigent du sensoriel de s'extraire du sensible, de l'intime de forcer la porte de l'extime, du rationnel de se nourrir de l'immatériel, comme se nourrissent sans relâche le figuratif et l'abstrait. Les œuvres déportent, déplacent, exhortent les identités à accepter de mourir, pour que se dévoilent d'autres raisons d'être, que naissent des métamorphoses.
Les œuvres combattent les discriminations : leur liberté n'a d'autre finalité que l'égalité des hommes. »

Nicolas Frize est compositeur, directeur de l'Association Les musiques de la Boulangère (Saint-Denis) et délégué national du groupe « Prisons » de la Ligue des Droits de l'Homme.
http://www.nicolasfrize.com

4.2. Parcours culturel d'insertion dans le Val-de-Marne

L'une des missions d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) est de favoriser l'accès à la culture des personnes placées sous main de justice. Nous considérons que l'accès à la culture, au même titre que l'accès au logement, à la formation, à la santé…, est non seulement un besoin constitutif de la personne humaine, mais aussi un réel facteur de réinsertion pour ce public (incarcéré ou non) en état « d'indigence culturelle ».
C'est pourquoi le SPIP du Val-de-Marne a initié en 2004 un projet triennal s'appuyant sur un partenariat entre les institutions et les acteurs culturels du département et les établissements pénitentiaires. Ce parcours culturel couvre l'ensemble des domaines du champ artistique et associe une vingtaine d'opérateurs culturels à une cinquantaine d'actions relevant soit de la production soit de la diffusion dans les domaines du spectacle vivant, du conte, des arts plastiques, du cinéma, du patrimoine ou des nouvelles technologies. Trois axes structurent ce partenariat : des ateliers de sensibilisation artistique et d'apprentissage en milieu pénitentiaire, prolongés par des spectacles in situ ; une orientation de ces publics nouveau vers les structures culturelles ; une mise en place d'actions de formation et d'apprentissage dans le domaine culturel dans le cadre de l'aménagement des peines. Une trentaine d'actions ont ainsi été

proposées en 2004 à l'ensemble des établissements.
Ce partenariat exemplaire entre la culture et justice à l'échelle du département du Val-de-Marne, a été rendu possible grâce à l'initiative de Jean-Pierre Dufranc, conseiller d'insertion et de probation, et l'engagement de ses directeurs successifs, Patrick Madigou et François Goetz et au soutien des deux administrations à l'échelon déconcentré, des collectivités locales et du Fonds social européen (FSE).

Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Val-de-Marne
SPIP 94
Tél. : 01 41 78 58 00

5. Les coups de cœur des DRAC en 2004

Outre les manifestations culturelles nationales organisées à l'initiative du ministère de la Culture et de la Communication et qui donnent lieu régulièrement à des activités au sein d'établissements pénitentiaires (la Fête de la musique, Lire en fête, la Semaine de la langue française), l'objectif prioritaire du ministère est de développer, en partenariat avec les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), des conventions et/ou des jumelages entre les établissements pénitentiaires et les institutions culturelles qui répondent ainsi à leur mission d'ouverture à tous les publics. Elles contribuent à proposer des projets culturels de qualité, renforcer la cohésion sociale et améliorer la prise en compte de la diversité culturelle.
En 2004, grâce à une forte implication des deux administrations (culture/justice) à l'échelon régional et des institutions culturelles, de très nombreux projets de diffusion ou de production artistique ont pu être montés, contribuant ainsi à l'élargissement de l'offre culturelle proposée aux détenus. En voici un panorama sélectif :

5.1. Livre, lecture, écriture

Dans un établissement pénitentiaire, la bibliothèque est souvent le seul espace culturel permanent, véritable lieu-ressources pour le développement d'activités dans tous les champs culturels.
La politique d'animation mise en place doit inciter les lecteurs acquis ou potentiels à la découverte d'auteurs, d'œuvres, de textes. Elle doit favoriser une approche de divers domaines artistiques et champs de la connaissance, engager un travail sur la langue et l'imaginaire, créer un nouveau rapport à l'écrit.

DRAC BASSE-NORMANDIE

La Bibliothèque de Caen a associé le Centre pénitentiaire à son projet de bibliothèque sonore destinées à des personnes aveugles ou malvoyantes. Cet atelier intitulé « Donneurs de voix » qui consistait à lire et enregistrer des textes a permis à des détenus de découvrir des auteurs, mais aussi de se sentir valorisés en participant à une action étroitement liée à l'extérieur.

DRAC BRETAGNE

La Maison d'arrêt des hommes et le Centre pénitentiaire des femmes de Rennes se sont associés à la Fédération des œuvres laïques d'Ille-

et-Vilaine pour un atelier d'écriture encadré par Nadia Xerri, auteur et metteur en scène, et Julie Siguret, scénographe. Ce projet qui avait pour objectif d'aborder l'écriture et la lecture par le biais de domaines attractifs (théâtre, musique, création manuelle) a rassemblé dix hommes et quatre femmes. Il avait pour thème le départ : « Si je quittais tout, si je partais ». Le travail de mise en scène s'est établi à partir des textes écrits par les détenus, de l'enregistrement audio de ceux-ci et de travaux graphiques qui ont fait l'objet d'une restitution lors d'un spectacle donné à la Maison d'arrêt des hommes.

DRAC CHAMPAGNE-ARDENNE

Un atelier destiné spécifiquement aux mineurs s'est déroulé au sein de l'Unité locale d'enseignement de la Maison d'arrêt de Reims, en partenariat avec « L'atelier 510 ». Jean-David Morvan, scénariste et Christian Lerolle, coloriste, ont mené un travail commun avec les enseignants des domaines généraux et d'arts plastiques qui s'est concrétisé par la réalisation d'une planche de bande dessinée respectant les contraintes liées à la narration et aux codes graphiques.

DRAC NORD-PAS-DE-CALAIS

À partir de Citéphilo, semaine européenne de la philosophie organisée par l'association Philolille, une conférence a été organisée à la Maison d'arrêt de Douai. Elle a été le prétexte à la création d'un atelier de philosophie encadré par Nicolas Stenven. À partir d'extraits de textes philosophiques portant sur un thème précis et toujours en rapport avec leur vécu, une dizaine de détenus se sont initiés à la pensée philosophique classique et contemporaine et ont appris à prendre la parole en groupe, de manière construite. Cette expérience exemplaire est unique à ce jour sur le territoire.

DRAC RHÔNE-ALPES

Depuis plusieurs éditions, le Centre pénitentiaire de Saint-Quentin Fallavier et la Maison d'arrêt de Lyon participent activement à la Fête du Livre Jeunesse de Villeurbanne. Auteurs et illustrateurs vont au devant des détenus et réalisent avec eux des projets éditoriaux. En 2004, la Maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône et le quartier mineurs de Lyon se sont associés à cette Fête. Une soixantaine de détenues de Montluc (quartier femmes de Lyon), réunies au sein du collectif « Les Zunes », ont réalisé avec l'aide de plasticiens une installation intitulée « Les Zunes et les autres ». Dans la bibliothèque du Centre pénitentiaire de Saint-Quentin Fallavier, un groupe de neuf détenus a réalisé un livre géant. « Pirates et Compagnies », récit à l'humour décapant, écrit et illustré en une semaine, est venu rejoindre les autres livres de la bibliothèque. Ces livres géants seront présentés lors des Rencontres nationales à la Médiathèque de Valence.

5.2. Théâtre et spectacle vivant

Il s'agit ici d'activités en lien avec l'ensemble des disciplines du spectacle vivant. Ces domaines offrent la possibilité aux personnes placées sous main de justice d'approcher le monde du théâtre et du spectacle vivant dans toute sa diversité : la lecture d'un texte, l'écriture d'une pièce, l'initiation à l'improvisation, au jeu de scène, le montage

d'un décor, la fabrication de costumes, la réalisation artistique et technique d'un spectacle. L'offre artistique émane principalement des institutions culturelles (Scènes nationales, théâtres, centres chorégraphiques).

DRAC ALSACE

La Filature/Scène nationale de Mulhouse mène un travail remarquable de sensibilisation au spectacle vivant en partenariat avec le SPIP du Haut-Rhin et les Unités d'enseignement des Maisons d'arrêt de Mulhouse et de Colmar. En 2004, deux ateliers ont ainsi été proposés autour de « De la démocratie en Amérique » d'Alexis de Tocqueville dans une mise en scène de Vincent Colin à Mulhouse et « La visite de la vieille dame » de Friedrich Dürrenmatt dans une mise en scène d'Omar Porras à Colmar. Les détenus ont également la possibilité de visiter La Filature afin d'être sensibilisés aux différents métiers techniques du spectacle et d'assister à des représentations théâtrales en dehors des murs de la prison. Autre initiative originale, La Filature décline sa programmation cirque à la Maison centrale d'Ensisheim.

DRAC ÎLE-DE-FRANCE

Dans le cadre de la convention qui lie le théâtre de la Cité Internationale et la Maison d'arrêt de Paris La Santé, Judith Depaule a mis en scène « La résistible ascension d'Arturo Ui » de Bertolt Brecht. Ce très beau travail théâtral a réuni dix-huit détenus. La musique y tenait une place importante, un guitariste et un percussionniste accompagnant le texte. Six représentations devant un public de détenus ont été offertes auxquelles se sont mêlés quelques invités extérieurs (tutelles, institutions, artistes).

5.3. Arts Plastiques

Le terme « arts plastiques » recouvre la peinture, la sculpture, la photographie, le graphisme, le design, les métiers d'art. Toutes ces disciplines peuvent être proposées aux personnes placées sous main de justice soit par des structures culturelles (Fonds régionaux d'art contemporain, artothèques) ou des artistes reconnus.

DRAC AUVERGNE

Au Centre de détention d'Yzeure, le plasticien Christophe Dalecki a animé l'atelier Paul Klee d'initiation à la sculpture. Approche historique de la peinture et de la sculpture, ainsi qu'atelier de pratique, débouchant sur des œuvres qui ont été présentées au sein de l'établissement pénitentiaire ainsi qu'à la médiathèque de Moulins.

DRAC BOURGOGNE

Un atelier de graphisme a été proposé par l'ARC/Scène nationale du Creusot au Centre pénitentiaire de Varennes le Grand (Saône-et-Loire). Encadré par le graphiste indépendant Julien Cochin, il a donné lieu à la création d'un alphabet, puis d'une police de caractères intitulée « La Varennes » et a fait ensuite l'objet d'une exposition à l'ARC de 18 panneaux présentant des textes réalisés à partir de cet alphabet ainsi que la genèse du projet. Un livret destiné aux détenus

ayant participé à l'atelier a été édité. Ce projet sera exposé à Valence les 25 et 26 avril prochains.

DRAC LANGUEDOC-ROUSSILLON

La collaboration entre la Maison d'arrêt de Villeneuve-les-Maguelone (Hérault) et l'Association Émergences représente une expérience exemplaire puisqu'elle a permis la réinsertion d'un détenu par la création artistique. Le peintre « Moss » incarne en effet la volonté de résister et de surmonter les difficultés grâce à ses capacités créatrices et un environnement humain qui l'a reconnu en tant que personne et en tant que plasticien. Grâce à sa rencontre avec Sylviane Compan, responsable d'Émergences et animatrice des ateliers d'arts plastiques à la Maison d'arrêt, le peintre « Moss » s'inscrit désormais dans une démarche de création artistique. Il s'est également donné pour mission de restituer une partie de son expérience à des groupes de jeunes de la commune de Villeneuve-les-Maguelone.

DRAC LORRAINE

L'Association EXP'OSE représentée par Pierre Vercey a pour vocation de sensibiliser la population pénale à l'art contemporain en proposant des expositions aux établissements pénitentiaires d'Alsace-Lorraine qui disposent d'un lieu d'accueil aménagé identifiable en tant que galerie d'art. En 2004, une exposition Cédric Geney (peintures, papier peint sérigraphié, installations bois et carton), accompagnée d'une performance théâtrale de Lise Garnier et Jean-Michel Bernard, s'est déroulée au Centre de détention de Toul. Une autre exposition intitulée « Regards d'ateliers » et présentant des travaux de détenus a été montée aux Maisons d'arrêt de Strasbourg et d'Épinal et également au Centre de détention de Toul.

5.4. Patrimoine, musées

De par les contraintes liées à la détention, le patrimoine est un domaine moins représenté parmi les activités culturelles proposées aux établissements pénitentiaires. On peut toutefois noter des collaborations intéressantes avec des musées ou concernant la valorisation du patrimoine pénitentiaire.

DRAC MIDI-PYRÉNÉES

Le bâtiment de la vieille Maison d'arrêt de Saint-Michel (XIXe siècle), de par son architecture et son insertion dans le tissu urbain, est un témoignage quasi unique de l'histoire des prisons. Un travail de reportage photographique s'imposait donc au moment ou fut décidé son déménagement. Une commande artistique a été confiée à Dominique Delpoux de décembre 2002 à janvier 2003. Ce reportage photographique a été conçu comme un lien avec le nouveau lieu de détention (Maison d'arrêt de Toulouse-Seysses). La deuxième étape du projet a consisté à en faire le support de plusieurs ateliers d'écriture dirigés par l'écrivain Gérard Lapagesse. L'aboutissement en a été la réalisation d'une exposition, « Paroles de briques », constituée d'une sélection des photos de Dominique Delpoux et accompagnée de textes choisis parmi la production des ateliers d'écriture. L'exposition a été présentée lors des Journées du patrimoine (septembre 2004) et

sera présente à Valence.

DRAC PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Le Musée international de la Parfumerie à Grasse, en collaboration avec l'Association pour le rayonnement du Musée international de la Parfumerie (ARMIP) et la Ville de Grasse, a organisé à la Maison d'arrêt des ateliers olfactifs, répondant ainsi au besoin de rencontrer un public habituellement coupé du reste du monde. Une fois par semaine, Christine Sillard s'est rendue dans cet établissement pour rencontrer des détenus et leur proposer des séances d'olfaction. À partir d'odeurs et d'objets du musée préalablement sélectionnés, un conte des « Mille et une odeur » a vu le jour, fruit d'un travail commun et de nombreux échanges dans le respect des uns et des autres. Par ailleurs, un guide de visite du musée « revisité » par les détenus a été réalisé en collaboration avec le professeur d'informatique.

DRAC RHÔNE-ALPES

Le Musée d'art moderne de Saint-Étienne Métropole et la Maison d'arrêt de la Talaudière ont mis en place des ateliers d'initiation aux arts plastiques encadrés par Philippe Roux, Jean-Marc Cerino et Bianca Falsetti, intervenants du Musée. Ils ont proposé des lectures d'œuvres et des ateliers de pratique artistique sur le thème de « l'image de soi ». L'objectif était de permettre à chaque participant de développer un projet individuel. Pour le Quartier hommes, deux cycles ont été proposés, l'un sur « L'objet comme autoportrait » (travail sur le dessin, la peinture et la réalisation en volume) et l'autre sur « Visage et Masques » (techniques du dessin, du collage et de la peinture). Ce thème a également été décliné pour la première fois avec succès au Quartier femmes à travers une approche de l'aquarelle.

5.5. Musique et danse

La variété de propositions et de structures qui portent les projets musicaux ou chorégraphiques en milieu pénitentiaire permet de découvrir les différents genres de l'univers musical et chorégraphique par l'écoute ou la pratique, de s'initier à des expressions artistiques favorisant l'exploration des sens et le langage du corps.

DRAC AQUITAINE

Muriel Barra, chorégraphe et Florence Boutrois, danseuse de la Compagnie « Mutine », ont proposé un atelier de danse contemporaine au Quartier femmes de la Maison d'arrêt d'Agen et permis ainsi à une dizaine de femmes au sein de l'univers carcéral de se réconcilier avec leur corps. La mémoire de cet atelier a été restituée par des cartes postales conçues à partir de photographies et d'un film vidéo de quatre minutes réalisé par Caroline Pandele.

DRAC FRANCHE-COMTÉ

Durant cinq années, Franck Esnée, auteur et metteur en scène, a conduit avec le Théâtre de l'Espace/Scène nationale de Besançon, un atelier de danse improvisée destiné aux détenus de la Maison d'arrêt de Besançon. Cet atelier a donné naissance a un film réalisé par

François Royet. Il a capté « de l'intérieur » des images destinées à rendre compte, à travers le regard d'un artiste, aussi bien des aspects pédagogiques que de la qualité artistique des résultats obtenus. Il a privilégié une vision transposée, plutôt que l'aspect du réalisme documentaire, ce qui donne son sens et confère sa force au film « Intra-Muros Mouvements » disponible en DVD.

DRAC MARTINIQUE

Le Centre pénitentiaire de Ducos et l'Association socio-éducative d'aide aux détenus ont proposé aux musiciens Alfred Varasse et Élizé Domergue d'animer des ateliers d'initiation à la composition musicale et d'apprentissage d'un texte chanté. Ces ateliers ont sensibilisé une dizaine de détenus aux différentes étapes de l'écriture musicale et ont abouti à la création d'une œuvre présentée au sein de l'établissement.

DRAC PAYS-DE-LA-LOIRE

La Maison d'arrêt d'Angers a réalisé un atelier de danse contemporaine animé par les danseurs Olivier Bodin et Déborah Lary. Avant de proposer directement aux détenus une pratique en danse qui pourrait les mettre en danger, a été mis en place un atelier du regard interactif où ils seraient à nouveau spectateurs mais actifs : tentative d'aiguiser leur regard, de participer à des exercices écrits, de demander leur avis, leur critique sur la danse, trouver des jeux sur cette interaction du regard.

En 2004, la Folle journée de Nantes qui avait pour thème « Beethoven et ses amis » a été pour la troisième année consécutive déclinée au Centre de détention de Nantes grâce au dynamisme de sa médiathèque. Un programme spécifique a été édité pour les détenus, proposant au sein de la médiathèque et de la salle de spectacles des animations, des rencontres avec des universitaires et des musiciens, des conférences, des films, des concerts-lectures.

DRAC PICARDIE

Trois danseurs de la compagnie DIT de Robert Seyfried, en résidence de création à la Maison de la Culture d'Amiens, ont animé un atelier de danse contemporaine au Quartier femmes de la Maison d'arrêt d'Amiens. Cet atelier de quatre séances de trois heures s'est concrétisé par la réalisation d'un solo d'un quart d'heure dansé par le chorégraphe et deux danseurs et un échange avec les détenues.

Également à la Maison de la culture d'Amiens, une opération nouvelle et originale de création sonore, réalisée avec Stéphane Lehodey et Stéphanie Collonvillé de l'association Phonotopie.
Les quatre œuvres réalisées, de 46 secondes à 2 mn 20, ont été enregistrées et diffusées en boucle avec panneau d'application dans un patio de la bibliothèque du quartier hommes. L'action a permis de faire venir à l'atelier du canal interne, animé habituellement par un formateur, des personnes nouvelles, peu familières de la manipulation informatique. Elle a associé la bibliothécaire, un formateur et a permis une approche singulière de la création sonore à partir de bruits quotidiens propres à la détention ,dans une perspective de création personnelle.

DRAC PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

La Compagnie des Menteurs et le Centre pénitentiaire de Draguignan ont mis en place un atelier d'écriture et de composition musicale animé par Yannick Grazzi, musicien et Vincent Vedovelli, écrivain, comédien et metteur en scène. À partir de paroles, textes et improvisations musicales proposés par les détenus, cet atelier pluri-artistique hebdomadaire s'est conclu par un concert au sein de l'établissement.

DRAC RÉUNION

La Maison d'arrêt de Saint-Denis, en partenariat avec le Conservatoire national de région et le Pôle régional des musiques actuelles, a mis en place des ateliers de musique traditionnelle déclinés en trois phases ayant pour thèmes respectifs « Les femmes chantent les femmes de la Réunion », « Les femmes chantent les femmes de l'Océan Indien » et « Les femmes chantent les femmes du monde ». Ces ateliers ont été dirigés par le musicien Serge Dafreville.

DRAC RHÔNE-ALPES

La Comédie de Valence s'est associée au SPIP de la Drôme et à la Maison d'arrêt de Valence pour une série de spectacles autour du théâtre, de la musique et de la danse. Les spectacles proposés l'étaient dans les mêmes conditions scéniques et artistiques qu'ailleurs. Il s'agissait de « Plume » d'Henri Michaux dans une mise en scène de Sylvain Maurice, « Jeunesse sans Dieu » de Ödön von Horváth dans une mise en scène de Christian Taponnard et « Je suis né sous une bonne étoile » d'Ilona Lackova dans une mise en scène de Charlie Brozzoni. Des courtes pièces issues de commandes d'écriture et de mise en scène pour le festival « Temps de paroles » ainsi qu'un atelier d'écriture animé par Lancelot Hamelin ont complété cette offre.

5.6. Audiovisuel et cinéma

Dans un milieu où la télévision est omniprésente, proposer des activités dans les domaines de l'audiovisuel et du cinéma permet de donner une autre place à l'image. Ces activités favorisent également le développement de l'analyse critique en explorant diverses formes d'écritures audiovisuelles, de la fiction au documentaire, de la vidéo de création au cinéma expérimental. Elles permettent la rencontre entre un public et des créateurs et d'utiliser le canal interne à des fins plus artistiques.

DRAC HAUTE-NORMANDIE

Le Centre de détention de Val-de-Reuil, en partenariat avec le Pôle image régional, a élaboré un programme orienté sur des rencontres cinématographiques, des projections avec débat, et un atelier de fabrication de fictions ou documentaires. Dans ce cadre également et œuvrant dans une même dynamique d'initiation et de sensibilisation à la lecture et la pratique audiovisuelle, le canal interne a été amené à fonctionner de nouveau. À travers un travail de lecture et une démarche de pratique cinématographique, les réalisateurs Fabrice Tempo et Ingrid Gogny ont ainsi apporté leurs compétences

professionnelles pour aider les détenus à fabriquer différents reportages et magazines et à les diffuser.

DRAC ÎLE-DE-FRANCE

L'Association Les Yeux de l'ouïe assure depuis des années un atelier audiovisuel au sein de la Maison d'arrêt de la Santé à Paris. Anne Toussaint y encadre la réalisation et diffusion d'un journal quotidien d'information sur le canal interne, programmation mensuelle d'une dizaine de films documentaires et fictions, projections collectives « grand écran » en présence d'un réalisateur tous les mois et demi. L'atelier audiovisuel a également travaillé à la production d'une publication « La cinquième saison », sélection et analyse d'une quinzaine de films à partir du catalogue « Images de la culture » du Centre National de la Cinématographie.

DRAC POITOU-CHARENTES

Depuis l'an 2000, le Festival international du film de La Rochelle a établi un partenariat avec la Maison centrale de Saint-Martin-de-Ré. Cette collaboration se manifeste par la projection d'un film inscrit dans la section « Hommages » en présence de son réalisateur dans l'enceinte du centre pénitentiaire et par la coproduction de courts métrages réalisés par les détenus sous le parrainage d'un cinéaste (en 2004, il s'agissait de Bertrand van Effenterre) et par leur diffusion lors du festival. Sept films ont été réalisés depuis 2001.

DRAC PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

L'Association Lieux fictifs propose depuis de nombreuses années un atelier de création audiovisuelle au Centre pénitentiaire de Marseille. En 2004, dans un premier atelier de « Création et de réflexion sur l'image », le cinéaste Dominique Comtat a désiré travailler sur les concepts de limite et de frontière à partir de l'œuvre de Robert Bresson, en faisant alterner des séances de projections et d'analyse de films avec des séances d'exercices pratiques. Deux dispositifs filmiques ont été mis en place : une chronique parlée et la réalisation de courtes séquences qui peuvent être réalisées pour la production finale d'un film collectif. Un deuxième atelier « Information interne » a élaboré la grille de diffusion du canal interne sur lequel a été programmé un thème sur les « Cultures urbaines » dans le cadre du mois du film documentaire. Il a également réalisé des films courts présentant la formation audiovisuelle, le centre multimédia, ainsi que des événements ayant eu lieu dans la détention.

6. La formation du personnel pénitentiaire

La formation constitue toujours un volet clef du développement d'une politique. C'est pourquoi elle est prise en compte dans les protocoles d'accord passés entre les deux ministères.
Favoriser l'accès à l'art et à la culture des personnes en difficultés nécessite effectivement une sensibilisation du personnel relevant du ministère de la Justice (administration pénitentiaire, protection judiciaire de la jeunesse), mais également des acteurs culturels intervenant en milieu pénitentiaire.

Formation initiale

L'École nationale d'administration pénitentiaire (ÉNAP) à Agen, a inscrit la culture dans les formations initiales qu'elle dispense, et fait régulièrement appel a des représentants du ministère de la culture et à des institutions culturelles.
Depuis la mise en place des services pénitentiaires d'insertion et de probation en 1999, elle a privilégié la formation de ces personnels qui ont en charge la mise en œuvre des projets culturels en milieu pénitentiaire.
Des modules destinés à l'ensemble du personnel et notamment aux surveillants et aux chefs d'établissements sont également à l'étude. Ils paraissent d'autant plus indispensables qu'ils permettraient de pallier la disparition des agents de justice recrutés sur des "emplois jeunes", amenés à disparaître. Ceux-ci effectuaient en effet un travail de médiation culturelle au sein des établissements pénitentiaires.
Par ailleurs, l'offre culturelle proposée sur le campus de l'établissement s'est étoffée en lien avec des institutions culturelles. La participation à ces activités pourrait, le cas échéant, être validée dans le cursus de formation.

Formation continue

Le partenariat entre les directions régionales des affaires culturelles et les directions régionales des services pénitentiaires s'est développé sur l'ensemble du territoire.
Les rencontres bilatérales annuelles de bilan/prospective peuvent constituer un point d'ancrage pour des journées d'informations/formations dans le cadre de la formation continue.
Des institutions culturelles proposent parfois des spectacles, des actions de sensibilisation spécifiques pour le personnel pénitentiaire. Ce type d'initiative qui s'inscrit dans le cadre de leur charte d'objectifs d'ouverture à tous les publics, mériterait d'être généralisé.
La protection judiciaire de la jeunesse a, quant à elle, privilégié des rencontres/formations autour de thématiques spécifiques comme le multimédia, ou de manifestations culturelles comme la bande dessinée à Angoulême.

Formation aux métiers de la culture pour les détenus

Même s'ils sont peu nombreux, des exemples très intéressants de formation aux métiers de la culture sont développés ici et là sur l'ensemble du territoire et mériteraient d'être encouragés. On peut tout d'abord évoquer la formation par les responsables de bibliothèques municipales ou départementales des détenus « auxiliaires de bibliothèque ». Ils gèrent la bibliothèque de la prison considérée comme le poumon culturel de l'établissement. Citons également l'existence d'ateliers de reliure et restauration d'ouvrages, pour rester dans le domaine du livre.
La musique et le son sont abordés notamment à Saint-Maur et à Poissy où Nicolas Frize a mis en place depuis une dizaine d'années une formation aux techniques de numérisation du son et de restauration de l'image, en partenariat avec l'INA.
Au Centre de détention de Loos, un stage des techniciens généralistes du spectacle existe depuis quatre ans. Cette formation

professionnalisante proposée à quinze détenus chaque année a permis à cinq détenus d'être embauchés dans des structures telles que l'Aéronef à leur sortie. Une vingtaine ont continué ensuite dans le milieu du spectacle. Une demande de validation de cette formation devra être déposée auprès de l'Éducation nationale. Quant au cinéma, des formations de projectionniste sont également proposées à des détenus dans une perspective de réinsertion dans des cinémas ou des structures professionnelles.

7. La justice en chiffres

188 établissements pénitentiaires répartis comme suit :

117 maisons d'arrêt : établissements recevant les prévenus et les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur à un an.

58 établissements pour peine dont :
25 centres de détention (CD) : établissements accueillant les condamnés d'un an et plus
considérés comme présentant les perspectives de réinsertion les meilleures. Les CD ont un
régime de détention essentiellement orienté vers la resocialisation des détenus.
28 centres pénitentiaires : établissements mixtes comprenant au moins deux quartiers à
régimes de détention différents (maison d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale).
5 maisons centrales : établissements recevant les condamnés les plus difficiles. Leur régime
de détention est essentiellement axé sur la sécurité.

13 centres autonomes de semi-liberté : établissements recevant des condamnés admis au régime de la semi-liberté ou du déplacement extérieur sous surveillance.

1 établissement public de santé national à Fresnes.

101 services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

Les personnes placées sous main de justice

Au 1er avril 2004 en métropole et outre-mer, 62 569 personnes étaient incarcérées dont 22 713 prévenus et 39 856 condamnés. Parmi les personnes incarcérées, on comptait 2 359 femmes, soit 3,8 % de l'ensemble. Pour l'année 2003, la durée moyenne de détention est de 8,4 mois et de 4,3 mois pour la détention provisoire.

25 JAN.1986

PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

Les ministères de la Culture et de la Justice ont entrepris depuis 1981 de conduire au sein de l'institution pénitentiaire une politique commune.

Pour le Ministère de la Justice l'objectif consistait à renforcer son dispositif de réinsertion sociale, avec le soutien technique et financier du Ministère de la Culture, en favorisant l'accès de la population pénale aux différentes formes de pratiques culturelles.

Pour le Ministère de la Culture il s'agissait de prendre en compte les besoins culturels de publics jusqu'à présent très peu touchés par les actions qu'il mettait en oeuvre.

Cette politique, qui s'inspire de la programmation prioritaire définie par le IXème plan et des règles minima sur le traitement des personnes détenues élaborées par le Conseil de l'Europe, vise essentiellement quatre objectifs

- favoriser la réinsertion des détenus,
- encourager les prestations culturelles de qualité,
- valoriser le rôle des personnels pénitentiaires,
- sensibiliser et associer, chaque fois que possible, les instances locales à ces actions.

D'ores et déjà, il apparaît que, sous l'impulsion des deux ministères, les collectivités, ainsi que les associations, ont été amenées, aux niveaux régional et local, à participer activement à la mise en oeuvre de cette politique.

C'est pourquoi, à partir du bilan très largement positif des actions déjà conduites, le Ministère de la Culture et le Ministère de la Justice ont élaboré conjointement le présent protocole afin de renforcer et d'étendre leurs interventions concertées en faveur du développement des activités culturelles dans le secteur pénitentiaire.

I. LES EXIGENCES

1.1. La prison dans la cité

Les personnes détenues ou suivies en milieu ouvert doivent pouvoir bénéficier des possibilités d'accès aux prestations culturelles au même titre que les autres publics. I1 incombe à cet effet aux institutions chargées de diffuser la culture, telles que les bibliothèques et les centres culturels de rechercher, en étroite liaison avec l'Administration Pénitentiaire, les moyens permettant à l'institution pénitentiaire d'accéder à leurs prestations.

Les intervenants culturels dans la prison doivent posséder un niveau de compétence équivalent à celui qui serait exigé pour un autre public.

Les actions seront conduites chaque fois que cela sera possible avec la participation des collectivités et des associations locales, sous des formes et conditions à définir en concertation avec elles.

Le Ministère de la Culture s'engage à faciliter l'accès des personnels pénitentiaires aux diverses manifestations culturelles dans les. mêmes conditions qu'il le fait pour les autres agents de la fonction publique, en apportant une attention particulière aux personnels isolés géographiquement du fait de la localisation de certains établissements pénitentiaires.

1.2. La Culture dans la prison

Les lieux

Afin de répondre aux exigences de qualité requises des interventions culturelles, l'Administration Pénitentiaire s'efforcera, dans toute la mesure de ses moyens, d'aménager des lieux adaptés â l'exercice de ces activités.

Toute construction de nouvelle prison et tout programme de réhabilitation d'établissement ancien prévoira à cet effet l'aménagement des lieux suivants .

- Une bibliothèque accessible aux détenus,
- Un espace pour la projection de films et la présentation de spectacles.
- Des salles permettant l'installation d'ateliers d'expression artistique (sculpture, peinture, musique...)
- L'Administration Pénitentiaire associera le Ministère de la Culture aux études et programmes concernant la réalisation de ces équipements.

La formation des personnels

Dans le cadre de leur formation initiale et continue, les personnels pénitentiaires seront sensibilisés à l'intérêt que présente le développement d'activités culturelles au titre de la mission de réinsertion qui leur incombe.

Une convention finalisée sera passée avec l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire afin de fixer les modalités des interventions du Ministère de la Culture dans la formation des personnels pénitentiaires.

Les intervenants

Il est indispensable d'exiger des intervenants extérieurs, outre la compétence, le respect d'une déontologie rigoureuse tenant compte des particularités de l'institution pénitentiaire

Cette exigence suppose au préalable une information précise sur le cadre des interventions afin de concilier le respect des règles et des contraintes carcérales avec celui de la démarche des intervenants extérieurs.

Un guide de l'intervenant extérieur sera élaboré et diffusé à cet effet.

Afin de s'assurer de la qualité des prestations il sera demandé aux intervenants extérieurs de formuler un projet, avec des hypothèses de travail qui prennent en compte la spécificité de la population de l'établissement concerné, en liaison avec les personnels pénitentiaires.

Sous réserve que ces exigences soient respectées, l'Administration Pénitentiaire s'engage à créer les conditions optimales de travail pour les intervenants information des personnels, mise à disposition des locaux, choix de créneaux horaires adaptés.

1.3. Les instances de programmation de coordination et d'évaluation

– **Au niveau de l'établissement**

Une coordination est organisée entre les personnels pénitentiaires et les différents intervenants extérieurs en vue d'une programmation des actions culturelles.

Cette coordination a pour objet

- de définir l'articulation entre les besoins liés à l'insertion sociale des détenus, le fonctionnement de l'établissement, et les propositions des intervenants extérieurs.
- de mettre au point des procédures d'évaluation de ces interventions lorsqu'elles sont terminées ou en voie d'être renouvelées.
- d'en informer l'association socio-culturelle et sportive de l'établissement et de recueillir son avis.

Au niveau de la région :

Le Directeur Régional des Affaires Culturelles et le Directeur Régional de l'Administration Pénitentiaire se réunissent périodiquement pour arrêter les priorités d'actions ainsi que les choix budgétaires.

- **Au niveau national**

Le Ministère de la culture et le Ministère de la Justice établissent chaque année un bilan commun des actions réalisées et définissent, à partir de cette évaluation, les orientations et les priorités pour le développement des actions futures.

II. LES SECTEURS DE L'ACTION CULTURELLE

Dans plusieurs domaines l'action culturelle a pris une extension importante sur la base des circulaires du 28 octobre 1982 du Directeur du Développement Culturel et du 16 novembre 1982 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire.

2.1.La politique de lecture

La politique conduite par le service des Bibliothèques de l'Administration Pénitentiaire, en collaboration avec le Direction du Livre et de la Lecture, les bibliothèques centrales de prêt et les bibliothèques municipales concernées, a pour objectif :
la mise progressive en accès direct des bibliothèques existantes conformément au nouvel article D 445 du Code de Procédure Pénale (décret du 6 août 1985) et, plus immédiatement, l'amélioration des conditions de distribution des livres*

- la mise progressive en accès direct des bibliothèques existantes conformément au nouvel article D 445 du Code de Procédure Pénale (décret du 6 août 1985) et, plus immédiatement, l'amélioration des conditions de distribution des livres.

- la création ou l'aménagement de nouveaux "lieux bibliothèques" dans les établissements, (en sus des 192 déjà créés)

- l'accroissement et l'actualisation de fonds de livres répondant aux besoins réels des détenus,

- la formation des personnels ayant en charge les bibliothèques des prisons,

- la mise en place d'animations de nature à encourager et développer la pratique de la lecture.

- la signature de conventions particulières entre les établissements pénitentiaires et les bibliothèques municipales ou centrales de prêt.

La Direction du Livre et de le Lecture et la Direction de l'Administration Pénitentiaire signeront une convention particulière afin de préciser leurs engagements communs à cet égard.

2.2. L'image

Les efforts ont surtout porté depuis quatre ans sur l'introduction d'équipements vidéo dans les établissements : 70% des maisons d'arrêt et 90% des établissements pour peines bénéficient de tels équipements.

L'autorisation donnée aux détenus de disposer d'un récepteur de télévision à usage individuel devra conduire les Ministères de la Culture et de la Justice à étudier, ensemble, les potentialités nouvelles qu'offre, à l'égard des personnes incarcérées, l'existence d'un réseau intérieur de télévision.

2.3. Les manifestations culturelles et artistiques

Les spectacles, les concerts et les expositions se sont multipliés dans les établissements pénitentiaires. Tout en contribuant à limiter le processus d'exclusion, ces *manifestations ont* fréquemment permis aux détenus de découvrir de nouvelles formes d'expression. Les personnels pénitentiaires en ont très généralement ressenti les effets positifs, y compris sur le climat de la détention.

C'est pourquoi les Ministères de la Culture et de la Justice estiment opportun de développer conjointement ces manifestations en liaison avec les artistes, les associations et les autorités locales concernées.

2.4. Les ateliers d'expression et de production

Le Ministère de la Culture et l'Administration Pénitentiaire ont tout particulièrement privilégié le développement de telles structures : ateliers-lecture, écriture, théâtre, arts plastiques, bandes dessinées,

musique, vidéo, informatique... Ces ateliers permettent en effet aux détenus qui y participent non seulement de valoriser des relations sociales positives, mais surtout d'acquérir des connaissances et des techniques susceptibles de favoriser leur réinsertion à l'issue de leur incarcération.

Dans la même perspective, le développement de la création, de la fabrication et de la diffusion de journaux par les détenus devra être encore accentué.

Dans d'autres domaines, encore insuffisamment explorés, tels que le développement de la politique audiovisuelle, l'intervention des établissements d'enseignements artistiques (écoles d'art, conservatoires) ou des musées, une collaboration sera envisagée dans les mêmes perspectives et selon les mêmes modalités que dans les secteurs où cette collaboration a déjà porté ses fruits.

La Direction du Développement Culturel et la Direction de l'Administration Pénitentiaire sont chargées de la mise en oeuvre du présent protocole qui pourra être complété, autant que de besoin, par des conventions finalisées impliquant d'autres directions du Ministère de la Culture. En outre, la procédure conventionnelle pourra être appliquée pour des engagements sur objectifs pris par les services extérieurs des deux ministères et des établissements pénitentiaires. Il sera éventuellement recherché l'implication d'autres partenaires tels que des collectivités locales ou des institutions culturelles.

Le Garde des Sceaux,

Ministre de la Justice

Robert BADINTER

Le Ministre de la Culture

Jack LANG

Culture en milieu pénitentiaire

Bibliographie sélective[1]

Document réalisé par :

➢ le Ministère de la Culture et de la Communication (Direction du livre et de la lecture, Délégation au développement et aux affaires internationales), **www.culture.gouv.fr**

➢ le Ministère de la Justice (Direction de l'administration pénitentiaire/ service de la communication et des relations internationales/ pôle documentation), **www.justice.gouv.fr**

➢ la Médiathèque publique et universitaire de Valence, **www.mairie-valence.fr**

➢ la Médiathèque Gabriel TARDE de l'ENAP, Agen, **www.enap.justice.fr.**

Ouvrages généraux:

- ***De la misère symbolique*** **/** STIEGLER Bernard, 2 volumes - Galilée, 2004.
- ***Gouverner, enfermer : la prison, un modèle indépassable ?*** / ARTIERES Philippe, LASCOUMES Pierre - Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2004.
- ***Sociologie de la prison*** / COMBESSIE Philippe - La découverte, 2004.
- ***Prisons, permanence d'un débat:dossier*** / LAMEYRE Xavier, SALAS Denis - Problèmes politiques et sociaux N°902 – La documentation française, juillet 2004.
- ***Par delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*** **/** CHANTRAINE G. PUF- Le Monde, 2004.
- ***Le sens de la peine : état de l'idéologie carcérale*** **/** FRIZE Nicolas- Leo Scheer, 2003.
- ***Passer à l'acte*** **/** STIEGLER Bernard - Galilée, 2003.
- ***Fragmentation d'un lieu commun*** **/** SAUTIERE Jane -Verticales, 2003.
- ***Le guide des peines Prononcé, application*** / LAVIELLE Bruno, LAMEYRE Xavier- Dalloz, 2003.
- ***L'histoire familiale des hommes détenus*** / Insee, 2002.
- ***Intimité sous surveillance*** / CARDON Carole, BESSIN Marc, LECHIEN Marie-Hélène - PUF, 2002.
- ***La grande maison*** **/** SALES Michèle - Le Rouergue, 2002.
- ***Le choc carcéral*** **/** LHUILLIER Dominique, LEMISZEWSKA Aldona - Bayard, 2001.
- ***Perpétuités : le temps infini des longues peines*** **/** MARCHETTI Anne-Marie - Plon, 2001.
- ***La France face à ses prisons*** / FLOCH Jacques, MERMAZ Louis - Commission d'enquête sur la situation dans les prisons françaises, Tome 1 : rapport, Tome 2 : Les documents d'information de l'Assemblée Nationale. auditions 2000.
- ***Le Guide du prisonnier*** / Observatoire international des prisons - *L'*Atelier, 2000.
- ***Panorama européen de la prison*** **/** CÉRÉ Jean-Pierre - L'Harmattan, 2000.
- ***Prison, une ethnologue en centrale*** / LE CAISNE Léonore - Odile Jacob, 2000.
- ***La prison en changement***, / LHUILLIER Dominique, VEIL Claude - Eres, 2000.
- ***Les prisons de la misère*** / WACQUANT Loïc - Raisons d'agir, 1999.
- ***L'Univers pénitentiaire, Du côté des surveillants de prison*** / LHUILLIER Dominique, AYMARD Nadia - Desclée de Brouwer, 1997.

[1] Bibliographie "culture-justice" consultable en ligne sur
http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/index-dll.htm

- ***La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*** / ROSTAING Corinne - Presses Universitaires de France, 1997.
- ***La prison dans la cité*** / MARCHETTI Anne Marie - Desclée De Brouwer, 1996.
- ***A l'ombre du savoir. Connaissances et représentations des Français sur la prison/*** GENEPI Paris - Ministère de la Justice, Direction de l'Administration pénitentiaire, 1996[2] (Travaux et documents, n°52).
- ***Prisons privées : le défi*** /THIEBAULT Philippe-Michel - Albin Michel, 1995.
- ***Les prisons*** / FAVARD Jean - Flammarion, 1994.
- ***Le Monde des surveillants de prison*** **/** CHAUVENET Antoinette, BENGUIGUI Georges, ORLIC Françoise - PUF, 1994.
- ***Droits de la peine /*** PONCELA Pierrette - PUF, 1989.
- ***Les cahiers dynamiques***: revue trimestrielle de la protection judiciaire de la jeunesse, Ministère de la Justice[2].

Histoire :

- ***Le groupe d'information sur les prisons, archives d'une lutte 1970-72*** / Documents réunis et présentés par, ARTIERES Philippe, QUERO Laurent, ZANCARINI-FOURNEL Michèle - IMEC 2003[2].
- ***Histoire des prisons en France 1789/2000*** / PETIT Jacques - Guy, FAUGERON Claude, PIERRE Michel - Privat, 2002.
- ***Les ombres de l'histoire. Crime et Châtiment au XIXème*** **siècle /** PERROT Michelle – Flammarion, 2001.
- ***La république des surveillants de prison (1958-1998) /*** FROMENT Jean-Charles - LGDJ, 1998.
- ***Histoire du personnel des prisons françaises du XVIII° siècle à nos jours /*** CARLIER Christian - L'Atelier, 1997.
- **L*a prison républicaine /*** BADINTER Robert - Fayard, 1992.
- ***Histoires des galères, bagnes et prisons*** / PETIT Jacques-Guy, CASTAN Nicole, FAUGERON Claude, MICHEL Pierre, ZYSBERG André - Privat, 1991.
- ***Surveiller et punir: naissance de la prison*** / FOUCAULT Michel - Gallimard, 1975.

[2] Accessible au centre de documentation de l'administration pénitentiaire sur rendez-vous. Tél. 01.49.96.28.32 ou courriel : liste.dap-bibliotheque@justice.gouv.fr

L'action culturelle en milieu pénitentiaire

Généralités

- ***Les actions culturelles en milieu carcéral : bibliographie sélective /*** ENAP, [3] Département Ressources documentaires, Edition-diffusion/(Unité médiathèque) janvier 2005.
- ***Les actions culturelles et artistiques en milieu pénitentiaire: guide pratique /*** Fédération française pour la coopération des bibliothèques, des métiers du livre et de la documentation, 2004.
- ***Fleurs de rocaille. Prisons d'artistes, artistes en prison*** / Lettre du Génépi, N° spécial 66, juin 2004.
- ***Stratégies pour l'action culturelle /*** CAILLET Elisabeth, COPPEY Odile- L'Harmattan, 2004
- ***L'action culturelle, un pas vers la réinsertion*** /Revue Etapes N° 104, Ministère de la Justice, 2003[2].
  - Les actions audiovisuelles en milieu pénitentiaire / ANSELME Léo, GERVASONI Jean Luc, ROSTAING Corinne, ARSEC**,** 2001.
- ***L'action culturelle en milieu pénitentiaire /*** ARSEC, 1997.
- ***La culture en milieu carcéral /*** LEPETIT Sylvain - Lettre du GENEPI N°52, 1996.
- ***L'action culturelle en milieu pénitentiaire/*** Direction de l'administration pénitentiaire - sous-direction de la réinsertion -Paris, Ministère de la Justice, 1996[2].
- ***De leurs cellules, le bleu du ciel : le développement culturel en milieu pénitentiaire /*** DUMANOIR Thierry - L'Atelier, 1994.
- ***Création et prison,*** LEGENDRE Caroline, CARLIER Christian - L'atelier, 1994.
- ***L'air du dehors :Pratiques artistiques et culturelles en milieu pénitentiaire /*** CHAPOUTOT,Anne-Marie - Du May, 1993.
- ***Culture-justice, l'insertion singulière*** / Ministère de la culture et de la communication, Ministère de la justice, supplément à la lettre d'information n°334, octobre 1992.
- ***Notes sur le développement culturel en établissement pénitentiaire /*** DUMANOIR Thierry, POTTIER Philippe, CASADAMONT Guy - ENAP, 1990[3].
- ***Culture-justice, L'insertion singulière*** / description d'actions artistiques en milieu pénitentiaire - Ministère de la culture, Ministère de la Justice, 1989.
- ***La culture en prison, quel enjeu ?*** / Actes du colloque de Reims 1985 - La Documentation Française, 1985.
- ***Les activités culturelles dans les Etats membres du Conseil de l'Europe /*** BIBAL Dominique/ MENARD Martine - Ministère de la justice, 1985[2].

[3] **www.enap.justice.fr**
Accessible à la médiathèque « Gabriel Tarde » de l' ENAP, accessible à tous publics soit par courrier, soit par courriel à biblio.enap@justice.fr (pour consultation sur place uniquement 440, avenue Michel Serres 47000 Agen . Tel : 05 53 98 98 98 Fax : 05 53 98 98 99

Lecture, écriture

- ***Les bibliothèques des établissements pénitentiaires : rapport*** / CHAVIGNY Dominique (IGAAC), LIEBER Claudine (Inspection Générale des bibliothèques) - Ministère de la Culture et de la communication, 2005.
- ***La bibliothèque « hors les murs »*** / TABET Claudie - Cercle de la librairie, 2004.
- ***Qui est illettré ?*** / BESSE Jean Marie, PETIOT-POIRSON Karen, PETIT-CHARLES Emmanuel - Retz, 2003.
- ***L'envie des mots*** / BELLET Alain, BENCHETRIT André, EHRET Marie Florence - CBA, 2001.
- ***L'expression écrite et les détenus, regards d'un personnel de direction*** / BILGER Stéphanie - mémoire ENAP,1999[3]
- ***Le temps des livres. Lire et écrire en prison*** / Direction de l'administration pénitentiaire, Direction du livre et de la lecture, 1999[2].
- ***Lecture et action culturelle*** / Bulletin de la coopération des bibliothèques en Aquitaine N°16 - CBA, 1998.
- ***La lutte contre l'illettrisme en milieu pénitentiaire*** / Ministère de la justice, Direction de l'administration pénitentiaire, 1997[2] (Travaux et documents, N° 51).
- ***Actes des rencontres nationales sur la lecture en prison 27-28 novembre 1995*** / FFCB, 1997.
- ***Lire en prison : une étude sociologique*** / FABIANI Jean-Louis, SOLDINI Fabienne - BPI, 1995.
- ***Miroir des ombres : chronique d'un atelier créatif dans une prison de femmes/*** CATIER Yvonne - Les Eperonniers, 1994.
- ***Les conditions générales de la lecture en milieu pénitentiaire / Mémoire d'un bibliothécaire diplômé*** / Centre de détention de Muret, ENAP,1990[3].
- ***La lutte contre l'illettrisme en prison : enquête exploratoire conduite par 5 établissements*** / CARLIER Christian, CIRBA Laurence - Ministère de la justice, 1988[2].

Spectacles vivants, arts plastiques, audio-visuel :

- ***Projections***/revue sur l'éducation à l'image et l'action culturelle cinématographique , dossier images & justice, N°15, mars-avril 2005[2]
- ***Filmer en prison*** / Revue"Images documentaires" N° 52-53 1er trimestre 2005 DIF'POP (01 40 24 21 31).
- ***De la musique derrière les barreaux*** / ANDRIEU M. - L'Harmattan 2005 .
- ***Images de la culture (des images en prison)N°17*** / Revue Images de la culture, novembre 2003.
- ***Théâtre (s) en Bretagne*** / N°18 Presses Universitaires de Rennes, 2003[2].
- ***Devant le miroir : la télévision en prison*** / FLETCHER Kate - L'œil électrique N°25, 2002[2].
- ***Musique en prison, mode d'emploi*** / ADCEP, 2001[2].
- ***Arts plastiques et remédiation*** / VOINOT Etienne - Bulletin de l'enseignement en milieu pénitentiaire N° 1, 1998, (p. 14).[2]
- ***Sortir de soi ce que l'on ne peut dire*** / COMTE Guy - Information-prison-justice, N° 72, 1995[2].

Production d'ateliers artistiques:

- ***La cinquième saison : sélection du catalogue « Images de la culture »*** / Atelier audiovisuel de la Maison d'arrêt de la Santé, Ministère de la Culture (DDAI,CNC), Ministère de la Justice (DAP), 2004
- ***Un abri livre*** : expériences en prison / RIPOLL Philippe - L'Harmattan, 2005.
- ***Hautes surveillance /*** PERNOT Mathieu - Actes Sud, 2004
- ***Pozitiv Nichène*** ARBIB Alain Moïse, BENSON Stéphanie - Casa, 2004
- ***Poètes en prison et poèmes de prisonniers en deux volumes*** / CHARPENTIER Olivier - Mango/Dada, 2004.
- ***A l'ombre des pages. 12 nouvelles noires*** / Lécaillier du Sud - Urubu, 2004.
- ***Atelier "carnets de voyage"*** SIGURET Julie, Maison d'arrêt de Rennes FOL 35, 2003[2]..
- ***Comme l'air/*** CAMUS Christophe, MONDIERE Jérôme, OLIVIER Luc, SOISSONS Pierre, DA SILVA Patrick- Quelque part sur terre, 2002
- ***Atelier théâtre à la maison d'arrêt d'Orléans /*** Contact N° 26, 2002[2].
- ***L'art - thérapie en milieu carcéral*** / MAUS Christel, Exemple de l'atelier de médiation artistique du Centre Pénitentaire de Château-Thierry, 2002.[2]
- ***Le 3ème œil, dehors, paroles et créations de détenues*** / L'œil électrique, éditions 2002[2].
- ***Système P bricolage, invention et récupération en prison*** / RECHARD Catherine - Exposition 18 septembre -16 décembre 2002, musée national des arts et traditions populaires, 2002[2].
- ***Carcérales et images de prison*** / JEANMOUGIN Yves - Parenthèses, 2001.
- ***Lignes de fuite /*** GOSSE, Olivier**,** Photographies Laurence PREY - Médianes, 1998.
- ***Portraits de prisons:Les Baumettes*** / COURREGES Christian - Baudoin Lebon, 1998.
- ***Lieux*** / STACHAK Francine - association Parenthèse, 1996.
- ***La Trace de l'art /*** Olivier GOSSE - Editions Médianes, 1996.
- ***L'air du dehors : pratiques artistiques et culturelles en milieu pénitentiaire /*** CHAPOUTOT Anne Marie - Dumay, 1993.
- ***Passion profane /*** FRIZE Nicolas - Maison centrale de Saint Maur, 1992[2].
- ***Point de chute /*** Ecole de la maison d'arrêt de Cherbourg, 1991[2].
- ***Je voyagerai à fond d'univers /*** Atelier d'écriture de la maison d'arrêt de Béthune - Hauts de France, 1991[2] .
- ***Intra muros, Mouvements /*** ROYET François, DVD, Zarafa Films & Le Théâtre de l'espace, 2004[2].

  Catalogue « Images de la culture »/ CNC, environ 2000 titres de films (fictions, documentaires)[4].

[4] **www.cnc/idc.fr**

Législation et réglementation concernant la lecture et le développement culturel en détention

- Circulaire du **16-06-1965** relative à la réception de livres par les détenus.
- Circulaire du **14 décembre 1992** relative au fonctionnement des bibliothèques et au développement des pratiques de lecture dans les établissements pénitentiaires.
- Circulaire **du 30 mars 1995** relative à la mise en œuvre de programmes culturels adressés aux personnes placées sous main de justice.
- Arrêté du **19-07-1995** relatif à la création automatisé d'informations nominatives ayant pour objet la gestion des résultats relatifs aux performances en lecture de la population pénale.
- **25 janvier 1986**, premier protocole d'accord entre les Ministères de la justice et de la culture et de la communication.
- **15 janvier 1990**, second protocole d'accord « culture/justice ».
- **10 avril 1991,** convention nationale interministérielle (DLL-DAP) , avenant au 2ème protocole interministériel culture-justice du 15 Janvier 1990